

AFFAIRE N° 22 /

OBJET : Fourniture de matériaux de construction pour l'approvisionnement du Magasin Général pour le 2ème Semestre 1984.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de satisfaire les besoins des différents services de la Mairie pour la période allant du 1er Juillet au 31 Décembre 1984, la Municipalité est amenée à faire l'approvisionnement du Magasin Général en Matériaux suivants :

- Produits sidérurgiques
- Bois
- Robinetterie - Sanitaires - Tuyauteries - Joints
- Petite Quincaillerie
- Droguerie Générale
- Electricité - Eclairage Public

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) concernant cette affaire.
- de m'autoriser à lancer les Appels d'Offres et en cas d'Offres infructueuses à passer des Marchés Négociés avec les Fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses (Les Marchés conclus seront des Marchés à commandes, passés conformément à l'article 273 du C.M.P.).

Je mets la question aux voix.

AVIS DE LA COMMISSION :

Finances : Favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la commission sont adoptés à l'UNANIMITE.

Reçu à la Préfecture  
le 14/06/1984

---o-o-oOo-o-o---